

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0435**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Programme de développement du compostage domestique - Attribution d'une subvention pour les composteurs en pied d'immeubles - Convention avec le bénéficiaire

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

Commission permanente du 7 septembre 2015**Décision n° CP-2015-0435**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Programme de développement du compostage domestique - Attribution d'une subvention pour les composteurs en pied d'immeubles - Convention avec le bénéficiaire**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.20.

Par délibération n° 2015-0344 du Conseil du 11 mai 2015, la Métropole de Lyon a approuvé la poursuite du dispositif permettant l'octroi de subventions pour le développement du compostage collectif en pied d'immeubles et dans les cantines des écoles maternelles et primaires. Pour le compostage collectif en pied d'immeubles, l'aide de la Métropole correspond à 50 % du coût du projet dans la limite de 5 000 € et dans le cadre d'une enveloppe de 26 000 € pour l'année 2015.

Le dispositif mis en place en 2012 a déjà permis d'accompagner une trentaine de projets en pied d'immeuble. L'objectif fixé est d'en accompagner 22 de plus durant l'année 2015.

Depuis le début de l'année, la Commission permanente de la Métropole de Lyon a accordée 3 subventions pour l'installation d'un composteur en pied d'immeubles :

- à l'association Pause Jardin de Saint Genis Laval d'un montant de 317,50 €
- à la Maison des jeunes et de la Culture (MJC) Vieux Lyon - Lyon 5° d'un montant de 825 €
- au centre social des Etats-Unis - Lyon 8° d'un montant de 1 060 €

Une nouvelle demande a été formulée auprès des services de la Métropole de Lyon par la Commune de Décines-Charpieu pour l'installation d'un composteur dans le quartier du Jardin des Découvertes. Le coût total du projet étant de 1 292 €, le montant subventionnable est de 646 €

L'attribution de la subvention fera l'objet d'une convention permettant de définir les engagements et objectifs de chacune des parties ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipements d'un montant de 646 € au profit de la Commune de Décines Charpieu pour l'installation d'un composteur dans le quartier du jardin des Découvertes,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Commune de Décines-Charpieu pour une durée de 3 ans définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - comptes 2041 411 - fonction 7211 - opération n° 0P25O2673.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.